



EUROPE 1

LOUIS SCHWEITZER – Le 09/07/2006 – 09 :06

JOURNALISTE

Bonjour Louis SCHWEITZER.

LOUIS SCHWEITZER

Bonjour.

JOURNALISTE

Vous nous racontez ce matin l'histoire de Christelle victime d'une discrimination liée à son origine.

LOUIS SCHWEITZER

Christelle postule pour un emploi de responsable logistique à la Réunion dans un grand groupe. Née dans cette île, elle y a passé quelques vacances mais a toujours vécu dans la région parisienne. Bien sûr, elle met en avant son attachement à la Réunion dans sa lettre de motivation.

JOURNALISTE

C'est un plus.

LOUIS SCHWEITZER

Evidemment, Christelle a toutes les compétences requises par ailleurs ; elle est embauchée ainsi que trois autres collègues. Professionnellement, tout se passe le mieux du monde. Elle rencontre régulièrement les autres responsables logistiques des différents établissements de l'île dans le cadre de ses fonctions. Au cours de ses conversations, Christelle s'aperçoit que ses collègues ont bénéficié de traitements plus avantageux.

JOURNALISTE

Pour le même emploi ?

LOUIS SCHWEITZER

Oui, tout à fait. En fait, lorsque les collaborateurs sont envoyés à l'étranger ou dans les DOM-TOM, le groupe prend en charge le déménagement, l'hébergement pendant les six premiers mois et verse une allocation pour couvrir les frais pour changement de domicile. Les collaborateurs bénéficient, en outre, d'une prime de détachement.

JOURNALISTE

Vous voulez dire que Christelle n'en a pas bénéficié ?

LOUIS SCHWEITZER

Christelle n'a bénéficié d'aucun de ces avantages. Elle fait part de son étonnement à son supérieur hiérarchique et au responsable régional qui, tous deux, refusent d'entendre ses arguments. Christelle décide alors de saisir les Prud'hommes de Saint-Denis et la HALDE en même temps.

JOURNALISTE

Qu'avez-vous fait ?

LOUIS SCHWEITZER

La HALDE a instruit le dossier en demandant tous les documents qui permettent de comparer les situations. Sur les 31 responsables logistiques affectés à l'étranger ou dans les DOM-TOM, 26 ont bénéficié de la totalité des avantages, 4 d'entre eux n'en ont pas bénéficié parce qu'ils ont été recrutés sur place. Seule Christelle, recrutée en métropole,



n'a pas perçu ces avantages.

JOURNALISTE

Pourquoi ?

LOUIS SCHWEITZER

L'employeur a considéré que Christelle, étant réunionnaise d'origine, il n'y avait pas lieu de lui verser des primes et indemnités.

JOURNALISTE

Et c'est une discrimination ?

LOUIS SCHWEITZER

Absolument. En effet, Christelle a été recrutée dans la région parisienne où elle habitait comme ses collègues recrutés en même temps qu'elle. Comme eux, elle a eu des frais liés à son déménagement. De l'aveu même de l'entreprise, c'est en raison de son origine réunionnaise que Christelle n'a pas bénéficié des mêmes avantages que les autres. C'est une discrimination liée à l'origine. Plus grave : un mois après avoir saisi les Prud'hommes, Christelle a été licenciée pour faute.

JOURNALISTE

Et vous pensez que c'est lié ?

LOUIS SCHWEITZER

Dans son enquête, la HALDE a établi qu'au moment de l'évaluation annuelle, Christelle avait rempli tous ses objectifs. De plus, un témoin certifie qu'on a demandé à ce témoin de rechercher des fautes pour étayer le licenciement de Christelle qui était décidé d'avance. Au vu de ces éléments, le collège a considéré que Christelle a été victime de discrimination en raison de son origine, que son licenciement est une mesure de représailles parce que Christelle a protesté ; la HALDE est prête à présenter ses observations au tribunal des Prud'hommes. Nous avons demandé au groupe en question de revoir les conditions d'attribution des avantages liés à la mobilité afin d'éliminer toute mesure de discrimination. Et la HALDE a fixé un délai de trois mois pour qu'il soit rendu compte des suites données à ses demandes.

JOURNALISTE

Louis SCHWEITZER, vous nous donnez le numéro de téléphone de la HALDE ?

LOUIS SCHWEITZER

08 1000 5000.

JOURNALISTE

08 1000 5000, merci. FIN*